

## CAMPAGNE DE CANDIDATURE POUR ENTRER EN M1 A LA RENTREE 2018

### Demande de dérogation

Pour être autorisé à s'inscrire administrativement après le 20 juillet 2018,  
à transmettre **au plus tard le 9 juillet 2018**,  
à l'adresse courriel (Commission) mentionnée en bas du mail de notification d'avis favorable  
d'admission en M1.

*Pour information, la délibération du CA du 26/01/2018 prévoit : « les étudiants admis, mais non-inscrits administrativement et régulièrement à l'université de Poitiers, **à la date du 20 juillet 2018**, au sens des articles D612-1 et suivants du code de l'éducation, seront considérés démissionnaires. Des dérogations spécifiques, notamment sur critères sociaux pourront être prises en compte ».*

Tout étudiant non inscrit administrativement au 20 juillet 2018, sans demande de dérogation acceptée, est donc considéré comme démissionnaire. Sa place sera attribuée au candidat suivant retenu sur la liste complémentaire.

Si vous souhaitez une dérogation, merci de remplir les éléments ci-dessous :

M     Mme

Nom :

Prénom :

N° de dossier :

Dont la candidature à l'entrée en Master (**Précisez**)  
a reçu un avis favorable, demande une dérogation pour m'inscrire administrativement après  
le 20 juillet 2018.

Cette dérogation est demandée pour le motif suivant :

Fait à Poitiers, le  
(Rappel : à transmettre **au plus tard le 9 juillet 2018**)

Signature :

Avis de la commission :    favorable     défavorable